



Cormoret

VIEILLE-ROUTE ---INFO N° 1

Aménagements routiers Conduites diverses

1. Généralités

Après la votation par les urnes des crédits communaux le 8 mars dernier, les délégués du Syndicat des eaux, lors de leur assemblée du 11 mars, ont également donné leur accord aux crédits pour la conduite d'eau.

Pendant les délais légaux des recours, la planification des travaux se poursuit, surtout en ce qui concerne la construction du chauffage à distance (CAD). Pour information, ces travaux, dont le maître d'ouvrage est la Sté La Praye Energie SA, ne sont pas liés aux récentes décisions des crédits et le permis de construire est disponible.

2. Programme

Une première information importante à connaître est que les travaux vont se développer d'Ouest (Raissette) en direction Est (Peluse).

Pour le CAD, une étape particulière va être entreprise dès **le 20 avril** (env. 1 semaine), elle consistera à passer la conduite sous la Raissette au moyen d'un forage dirigé d'environ 160m de longueur. En anticipant ces travaux, le chantier principal qui devrait suivre en mai sera moins impacté et pourra se développer plus rapidement.

3. Places de parc provisoires

Dès le 4 mai, 5 à 6 places de parc provisoires seront aménagées sur le terrain de M. et M^{me} Fuhrer avec un accès depuis la route cantonale par le bâtiment n° 22 (M. Paillard). Les places seront attribuées en fonction de l'avancement de travaux.

4. Effet sur le trafic

Cette première phase va entraîner quelques perturbations du trafic pour 1 semaine environ et nous demandons déjà aux voisins et usagers de bien respecter la signalisation qui sera mise en place.

Le trafic piéton sera possible sur toute la longueur du chantier avec la seule restriction d'emprunter le passage qui sera aménagé en bordure sud de la route.

Les cyclistes pourront également passer par ce tronçon en mettant pied à terre sur la longueur de travaux.

Le trafic motorisé ne sera plus possible de part en part car la route sera totalement fermée par la présence de machines à la hauteur du bâtiment n° 20. Des accès par l'Ouest ou par l'Est sont possibles mais seront en « Impasse ». Un sondage de la conduite de St-Imier reliant le Torrent à la Raisetette et traversant la Vieille Route devra également être réalisé à la hauteur du bâtiment N° 24.

5. Suite des travaux

Si aucun recours n'est déposé durant les délais prescrits, les travaux principaux pourront alors débuter en mai. Ils consisteront à réaliser le secteur entre le bâtiment N° 24, le carrefour avec la route Principale, la Raisetette et le bâtiment n° 20. D'autres informations suivront avec l'évolution des travaux.

6. Conclusion

Encore une fois nous ne pouvons que remercier tous les usagers et riverains pour leur compréhension et pour respecter les instructions du chantier.

Le BAMO